

Sommaire

Réforme des retraites

Premiers dégâts collatéraux
Page 4

AFB

NAO : ouverture des négociations
à l'AFB
Page 5

AFB/ASF

Davantage de droits pour les
Pacsés
Page 6

BNP Paribas

La CFDT signe l'accord salarial
Page 7

*Ce logo vous signale la possibilité
de consulter ou télécharger un
document relatif à un article
sur le site internet de la CFDT
Banques. Il vous suffit de cliquer
dessus pour y accéder.*



Newsletter de la fédération CFDT des banques et sociétés financières

Rédaction : CFDT Banques
47/49 avenue Simon Bolivar
75 950 Paris Cedex 19

Tél. : 01 56 41 54 50
Fax : 01 56 41 54 51

Rédacteur en chef :
Luc Mathieu

Rédaction :
Philippe Vigneron, Mylène Baudry

Maquette :
Véronique Charruault

Site Internet :
<http://www.banques.cfdt.fr>

e-mail : federation@banques.cfdt.fr

Rapprochement Banques et Assurances Une CFDT plus efficace



© Mipan - Fotolia.com

Depuis quarante ans, la réunion des banques et assurances dans une même fédération CFDT était espérée et attendue par beaucoup. Le 14 avril prochain, un congrès extraordinaire scellera ce rapprochement et donnera naissance à la première organisation syndicale du secteur : la fédération CFDT des Banques et Assurances. Rappel des faits et enjeux.

Le 14 avril prochain, à l'issue d'un congrès de rapprochement, Banques et Assurances constitueront au sein de la CFDT une même et unique Fédération : la Fédération CFDT des Banques et des Assurances. Pour être plus précis, la dénomination proposée sera « Fédération CFDT des Syndicats des Banques et Assurances » et

la dénomination d'usage « Fédération CFDT des Banques et des Assurances ». Cela fait suite aux décisions prises lors du Conseil fédéral de la fédération Banques des 5 et 6 octobre, du Bureau National Confédéral réuni les 17 et 18 novembre et à celle du Bureau de la Fédération des Services des 24 et 25 novembre, fédération à laquelle était

rattachée la branche Assurances.

Après l'intégration de la branche Caisse d'Épargne au début des années 70 et de celle des Sociétés de Bourse dans les années 90, chacune d'elles venant d'ailleurs de la Fédération des Services, ce regroupement est d'une part le plus important en nombre d'adhérents puisque ceux-ci pèsent trois fois plus lourd que les Caisses d'Épargne lors de leur arrivée mais aussi parce que l'assurance représente un secteur d'activité totalement nouveau.

Jusqu'alors la Fédération s'était renforcée en restant circonscrite aux activités bancaires ou périphériques proches. Avec les Assurances, c'est une période nouvelle qui s'ouvre et la Fédération ne sera plus la Fédé Banques mais bien celle des Banques et des Assurances. Si les histoires se côtoient elles sont cependant différentes quant aux rapports avec la Confédération et à la place que la CFDT occupe au sein des Assurances.

Première organisation syndicale des Assurances, la CFDT a renforcé son leadership à partir de 1993, à l'occasion de la renégociation de leur Convention Collective. L'addition de nos forces confirmera notre première place dans le secteur financier même si l'évolution de nos résultats dans la branche AFB (après la sortie de la Banque Populaire) est problématique. Dans des secteurs qui évoluent parallèlement avec des groupes intervenant sur tous les métiers : Axa et sa banque Axa Banque, Allianz et Allianz Banque, BNP Paribas et BNP Paribas Assurance, Crédit Agricole et Crédit Agricole Assurance, Crédit Mutuel et ACM...

Pour bien saisir l'importance que revêt ce rapprochement il faut effectuer un petit retour sur le passé. Malheureusement, les militants qui ont initié cette idée du rapprochement, tant dans la banque que dans l'assurance sont aujourd'hui retraités ou en passe de le devenir. La raison est à rechercher dans le choix de la stabilité et de l'équi-



© Yves-Marie Rouillé

Régis Versavaud, est secrétaire général adjoint de la Fédération CFDT des Services, responsable de la branche Assurances. Le congrès extraordinaire du 14 avril 2011 marquera son arrivée à la Fédération CFDT des Banques et des Assurances.

libre entre les Fédérations et dans les positionnements politiques internes ayant abouti au départ en 2004 des responsables fédéraux vers la CGT.

Une demande vieille de 40 ans

Au sein de la Fédération des Services, c'est au début des années 70 que la question est posée sans succès au sein du Bureau Fédéral par le président du Syndicat des Assurances de la Région Parisienne. Pour la Fédé Banques c'est en 1972, après un congrès de renouvellement que sera posée la question du regroupement de l'ensemble des activités du secteur financier au sein d'une même Fédération.

Les positionnements respectifs de chacune des Fédérations, des Banques et des Services conduiront au gel des velléités de rapprochement dans les deux camps. Les relations ne seront toutefois jamais totalement rompues.

La période de l'administration provisoire de la Fédération et la nouvelle équipe mise en place à l'issue du Congrès de Dourdan en 2005 sera le véritable tournant de cette opération. Cela a relancé au sein de la branche Assurances l'envie de construire une entité commune et de prendre un nouveau départ. Six mois plus tard chacun des deux syndicats d'Île-de-France, des Banques et des Assurances, interviennent de manière inattendue au Congrès confédéral de Grenoble, pour demander que la branche Assurances

rejoigne les Banques dans une même Fédération. Les interventions de deux Secrétaires générales ont été faites à partir du même constat : une proximité d'activités, une la logique économique incontournable puisque les groupes bancaires et assuranciers se font concurrence désormais sur l'ensemble des activités.

Travaux communs

Les contacts et les engagements de travail partagé avec les Assurances ont permis de concrétiser les intentions de rapprochement. C'est ainsi, par exemple, que les Assurances seront associées au chantier fédéral sur la prospective de 2007 à 2008. Depuis, les échanges sont devenus réguliers sur les accords de branche et d'entreprise conclus de part et d'autre.

En avril 2009, la fédération Banques et la branche Assurances ont organisé ensemble le Forum pour l'emploi, une opération qui a permis à des jeunes des quartiers populaires d'être embauchés dans la banque ou l'assurance. (cf. Pages Banques de CFDT magazine N°352).

Pour affirmer l'engagement de toute la fédération Banques, le Congrès de Nîmes, en décembre 2009, adoptait une résolution demandant le rapprochement des Banques et des Assurances. Jusqu'à la préparation du congrès de Tours où nombre de syndicats des Banques et des Assurances ont concentré leurs efforts

pour amender l'avant projet de Résolution générale afin d'y faire intégrer un amendement engageant la CFDT dans la modification des champs fédéraux. Il a fallu faire face à un dernier impératif : organiser le congrès de constitution avant celui de la fédération des Services prévu en mai 2011.

Suite aux décisions du Bureau National Confédéral, du Conseil fédéral de la fédération Banques et du Bureau Fédéral des Services, le congrès se tiendra donc le 14 avril dans les locaux de la Confédération. Y sont convoqués les syndicats Banques, les syndicats Assurances ainsi que les syndicats Services pour la part de leurs adhérents Assurances.

Les enjeux

Ce rapprochement que nous avons si longtemps demandé est un challenge pour la future Fédération. Cette opération ne sera pas jugée à sa réussite sur « le papier » mais à sa réussite sur le terrain. Il ne s'agit pas de juxtaposer les Banques et les Assurances mais de construire le parcours d'une fusion profitable à tous, en premier lieu aux salariés qui ont besoin d'un syndicalisme toujours plus affirmé et plus présent.

Cette nouvelle fédération sera l'addition d'une fédération Banques pesant 200 000 cotisations et d'une branche Assurances pesant 80 000 cotisations. 90% des adhérents Assurances sont

regroupés dans cinq syndicats multi-régionaux. Les 10% restants qui sont actuellement adhérents de syndicats Services seront accueillis dans des Syndicats des Banques et des Assurances.

Penser « Banques & Assurances »

Cette nouvelle étape est une chance d'être plus efficaces en dépassant les corporatismes. Il reste à chacun des militants de notre Fédération à réussir le pari d'une nouvelle « autre Fédération ». Le 14 avril, il n'y aura plus de Fédé Banques mais une Fédé Banques et Assurances, 1^{re} organisation syndicale du secteur.

Un rapprochement logique

La création d'une fédération CFDT des Banques et Assurances répond à la logique des entreprises : Maurice Zylberg, de la branche Assurances, avait en mai 2009 expliqué les modes de rapprochement des groupes bancaires et d'assurances dans le magazine de la Fédération.

Extrait de son article :

« On distingue généralement quatre grandes modalités de rapprochement entre établissements de crédit et entreprises d'assurance, renvoyant à des degrés d'intégration croissants :

1- Les accords commerciaux, conçus dans le cadre d'une stratégie souple de diversification des activités, constituent souvent la première modalité choisie. En France, la BNP et l'UAP ont conclu des accords de distribution en 1981, de même que les Banques Populaires avec Cardif, ou bien encore le Crédit Agricole avec Groupama, avant de créer ses propres filiales. Cette stratégie a également été adoptée par les pays d'Europe du Sud dans les années 1990.

2- La prise de participations minoritaires est une stratégie adoptée en complément de la précédente jusqu'au début des années 1990. Ainsi, BNP et UAP ont opéré un échange de participations croisées à hauteur de 10 %, tandis que le Gan a pris une participation minoritaire dans le capital du CIC en 1985.

3- La création ou l'acquisition majoritaire de filiales, également appelées captives, est la stratégie privilégiée par les groupes bancaires français à partir des années 1990. Déjà, en 1970, le Crédit Lyonnais avait acquis La Médicale de France, devenue sa filiale à 100 % en 1989. De même, en 1973, la Société Générale avait pris une participation majoritaire dans le capital de l'UMAC Vie (filiale à 100 % en 1986 sous le nom de Sogecap). En 1972, le Crédit Agricole et Groupama



En France, le Crédit Mutuel a été le premier établissement bancaire à proposer des produits d'assurance à la clientèle, via deux filiales fondées en 1971.

créaient Soravie, société d'assurance-vie détenue à 70 % par Groupama et à 30 % par le Crédit Agricole ; l'expérience se révélant concluante, le Crédit Agricole crée en 1986 sa propre filiale d'assurance-vie, Predica, qui devient deux ans plus tard la deuxième compagnie d'assurance française avec 11 % de parts de marché. Forte de ce succès, la « banque verte » crée une filiale d'assurance non vie, Pacifica, en 1990.

Tous les grands groupes bancaires français disposent ainsi de leur propre filiale d'assurance, qu'ils l'aient créée ou acquise. Certaines entreprises d'assurance possèdent aussi leur propre banque, en général dotée d'un réseau réduit, et dédiée à une activité spécifique (gestion de patrimoine par exemple).

4- La fusion aboutissant à l'émergence de conglomérats financiers est le degré d'intégration maximal, mais il est interdit par la réglementation française. Cette intégration sous forme de conglomérats financiers est légale dans d'autres pays de l'Union Européenne, tels que le Danemark, la Suède et les Pays-Bas.»